



Les mesures catégorielles figurant dans le projet de loi de finance pour 2019

Lors de la présentation du projet de loi de finance le 24 septembre 2018, seul le coût global des mesures catégorielles nous a été présenté, soit. 8,4 M€ dont 5,4 M€ pour la mise en oeuvre du protocole PPCR et 3 M€ pour les autres mesures. Aussi, nous reproduisons, ci-dessous les tableaux issus du PLF 2019 en cours de discussion au parlement concernant les mesures catégorielles par programme. **Vous y trouverez :**

Tout d'abord l'extension en année pleine de mesures prises sur 2018 qui ont impactées le budget 2018 sur la période suivant leur date d'entrée en vigueur et jusqu'à la fin de l'année et qui impactent le budget 2019 sur une durée courant jusqu'à la date soldant les un an d'entrée en vigueur.

Il en va ainsi par exemple du plan de requalification dont la date d'entrée en vigueur est au 1er juillet.

Il s'agit là de promotions de corps pour lesquels comme pour les avancements de grade, la FSU demande le rétablissement d'une date d'effectivité au 1er janvier de l'année. En effet, l'administration gagne avec ce système 6 mois sur le dos des agents. Rappelons que ce décalage dans le temps n'a pas fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales. Il a été imposé pour faire des économies et vaut également pour les avancements de grade.

Ainsi, le plan de requalification au ministère de l'écologie prend bien effet au 1er janvier et non au 1er juillet (voir programme 217) et nous pourrions regarder dans d'autres programmes budgétaires, nous pensons que peu sinon aucun ministère n'a modifié la date d'effet des promotions et avancements dont les agents peuvent bénéficier.

Notons que cette pratique défavorise les agents du ministère qui exercent en DDI et ne va pas dans le sens d'une harmonisation des pratiques.

Ensuite, les mesures statutaires prévues sur 2019 dont :

- la mise en oeuvre des mesures de restructuration indiciaire des corps initialement prévues en 2018 dans le cadre du protocole dit "parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR) qui ont été gelées par le gouvernement pour une année entraînant un décalage des mesures prévues les années suivantes.
- la déprécarisation
- les plans de requalification des agents de catégorie C et B qui permettent une augmentation du nombre d'agents bénéficiaires d'une promotion de corps, **mais toujours au 1er juillet**. Tous

programmes budgétaires confondus 155 agents pourraient bénéficier de ce plan, dont 105 sur le programme 215.

Pour le SNUITAM-FSU qui réclamait la poursuite du plan de requalification de C en B et la mise en place d'un plan de requalification de B en A, c'est un point positif. Cependant, ni la durée du plan, ni le nombre de bénéficiaires total n'ont fait l'objet de présentation, ni d'une discussion avec les organisations syndicales. Certes l'administration nous dit ne pas avoir encore le feu vert de la fonction publique mais pour le plan de requalification de C en B qui se termine, nous avons eu communication de la proposition de l'administration et avons argumenté pour des améliorations que nous avons obtenues (voir nos infos de l'époque).

Nous avons choisi de reprendre toutes les mesures par programme ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de l'impact envisagé sur les différents programme.

La FSU attend, bien entendu, de l'administration, une réunion rapide sur les plans de requalification que le ministère nous dit vouloir mettre en oeuvre et ne lâchera rien sur la date d'effet des avancements et promotions. Et il faudrait que pour les agents de catégorie C, le problème des inversions de carrières lors de passage en B soit enfin résolu.

Mesures catégorielles sur le [programme 215](#) (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture)

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	catégories	date d'entrée en vigueur de la mesure	nombre de mois d'incidence sur 2019
Effets extension année pleine mesures 2018				
<i>Déprécarisation</i>	38	A, B, C	07/2018	6
<i>Plan de requalification C en B</i>	66	C	07/2018	6
Mesures statutaires 2019				
<i>Poursuite de la déprécarisation</i>	49	A, B, C	07/2019	6
<i>Plans de requalification de C en B et de B en A</i>	105	B, C	07/2019	6
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	2777	A	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	4063	B, C	01/2019	12

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

Mesures catégorielles sur le [programme 206](#) (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation)

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	catégories	date d'entrée en vigueur de la mesure	nombre de mois d'incidence sur 2019
Effets extension année pleine mesures 2018				
<i>Déprécarisation</i>	24	A, B, C	09/2018	8
<i>Plan de requalification des agents de catégorie C en B</i>	19	C	07/2018	6
Mesures statutaires 2019				
<i>Poursuite de la déprécarisation</i>	8	A, B, C	07/2019	6
<i>Plans de requalification des agents de catégorie B en A et de catégorie C en B</i>	23	B, C	07/2019	6
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	749	A	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	3229	B, C	01/2019	12

Mesures catégorielles [programme 142](#) (recherche et enseignement supérieur)

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	catégories	date d'entrée en vigueur de la mesure	nombre de mois d'incidence sur 2019
Effets extension année pleine mesures 2018				
<i>Déprécarisation</i>	4	A, B, C	09/2018	8
<i>Plan de requalification des agents de catégorie C en B</i>	21	C	07/2018	6
PPCR	26	A dont enseignants	09/2018	8
Mesures statutaires 2019				
<i>Plans de requalification des agents de catégorie B en A et de catégorie C en B</i>	14	B, C	07/2019	6
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	737	A(hors enseignants)	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	985	B, C	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	946	A enseignants	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	26	A(dont enseignants)	09/2019	4

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

Mesures catégorielles [programme 143](#) (enseignement technique agricole)

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	catégories	date d'entrée en vigueur de la mesure	nombre de mois d'incidence sur 2019
Effets extension année pleine mesures 2018				
<i>Déprécarisation</i>	58	A, B, C	09/2018	8
<i>Plan de requalification de C en B</i>	18	C	07/2018	6
PPCR	291	A	07/2018	6
Revalorisation indiciaire des agents contractuels d'enseignement	1260	A	09/2018	8
Mesures statutaires 2019				
<i>Poursuite de la déprécarisation</i>	53	A, B, C	07/2019	6
<i>Plans de requalification de C en B et de B en A</i>	13	B, C	07/2019	6
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	1154	A(hors enseignants)	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	1403	B, C	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	10 879	enseignants	01/2019	12
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du PPCR</i>	281	enseignants	09/2018	4
<i>Revalorisation indemnitaire (fonction de direction en établissement d'enseignement agricole)</i>	720	A	01/2019	12

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org
snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.